2 SEPTEMBRE 2021

RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES ET DU RISQUE

PAR VISIOCONFÉRENCE	FRC/2021/09 DOC 04	POUR DÉCISION

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE POUR LA COMPOSANTE OC1 DE L'ÉDUCATION À VOIX HAUTE : COALITIONS NATIONALES POUR L'ÉDUCATION

N.B Les documents du Conseil et des Comités sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que l'instance de gouvernance compétente ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents à examiner à leurs membres avant la réunion, à l'exception des documents confidentiels.

Principales questions à examiner :

- Le Comité Performance, Impact et Apprentissage (PILC) a été prié d'examiner les conclusions de l'examen rapide de la Composante opérationnelle 1 de l'Éducation à voix haute (OC1) et la proposition de financement complémentaire soumise par Oxfam IBIS. Dans l'ensemble, le PILC a confirmé que la proposition complémentaire pour OC1 est conforme aux conclusions et recommandations de l'examen rapide de l'Éducation à voix haute (EOL), et que la proposition inclus des adaptations suffisantes pour maximiser les contributions potentielles d'OC1 à la Stratégie du GPE 2025.
- Le PILC a accueilli favorablement les propositions d'ajustement de l'agent partenaire concernant (i) le suivi, l'évaluation et l'apprentissage et les cadres de résultats et (ii) l'engagement des responsables nationaux du GPE pour favoriser une participation accrue des coalitions nationales pour l'éducation dans le dialogue politique, en clarifiant les rôles et en organisant des exercices de planification conjointe pour le renforcement des capacités, le soutien et plaidoyer auprès de la Campagne mondiale pour l'éducation et de ses coalitions régionales. Les membres du comité ont souligné la nécessité pour le GPE/EOL de sensibiliser les coalitions nationales pour l'éducation au nouveau modèle de fonctionnement.
- Les membres du Comité ont accueilli favorablement la proposition d'incorporer la recommandation 3 concernant le lien des activités EOL avec le reste du GPE et d'autres partenaires de développement, afin de créer des synergies, améliorant ainsi la conception des politiques, l'apprentissage, le suivi et la responsabilisation.

- Enfin, le PILC a souligné la nécessité d'approfondir la discussion sur les conclusions de l'examen rapide et les actions de suivi, y compris un plan d'action clair pour la mise en œuvre, et des mécanismes d'évaluation solides pour démontrer les résultats des investissements.

Objectif

1. Le présent document expose les informations nécessaires au Comité des finances et du risque pour prendre une décision quant à la proposition d'allocation complémentaire pour la composante opérationnelle 1 de L'Éducation à voix haute soumise par l'agent partenaire Oxfam IBIS.

Décision recommandée

FRC/2021/09-XX—L'Éducation à voix haute : Le Comité des finances et du risque, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'administration (BOD/2021/05-04)

1. Approuve la proposition d'allocation complémentaire au financement au titre de L'Éducation à voix haute résumée à l'annexe A, laquelle comprend une allocation supplémentaire sur les fonds fiduciaires du GPE de 17 350 025 dollars (y compris la commission de l'agent partenaire d'un montant de 1 135 048 dollars) à Oxfam IBIS en sa qualité d'agent partenaire de L'Éducation à voix haute.

Contexte et présentation générale

2. L'Éducation à voix haute encourage la société civile à participer à l'élaboration des politiques éducatives afin de mieux répondre aux besoins des collectivités, en particulier des populations vulnérables et marginalisées.

3. En mars 2019, le Conseil a approuvé un montant de 55,5 millions de dollars au titre du fonds pour le plaidoyer et la responsabilité sociale (dont le nom a ensuite été changé en L'Éducation à voix haute) pour la période de mise en œuvre 2019-2024 (BOD/2019/03-02). L'Éducation à voix haute a trois grandes composantes opérationnelles, dont la composante opérationnelle 1 (OC1) qui apporte un soutien aux opérations et activités de 54 coalitions nationales pour l'éducation sur la période 2019-2021.

4. En mai 2021, le Conseil d'administration (BOD/2021/05-04) a délégué au Comité des finances et du risque le pouvoir d'approuver la proposition d'Oxfam IBIS relative à une allocation complémentaire au titre de l'OC1 permettant de prolonger les activités de deux ans et, ce faisant, d'aligner la période de mise en œuvre de l'OC1 sur celle des autres financements de L'Éducation à voix haute.

5. Afin d'éclairer l'examen par le Conseil de la poursuite du financement de l'OC1, le Secrétariat a commandé un bilan rapide des progrès accomplis dans ce cadre et des premières preuves de l'impact du programme. Le bilan a été communiqué au Comité de performance, d'impact et d'apprentissage (PILC) pour l'aider à formuler un avis sur la pertinence de la proposition d'allocation complémentaire au titre de L'Éducation à voix haute. Les commentaires du PILC sont résumés dans la partie du présent document portant sur les questions principales.
6. Le Secrétariat a, par ailleurs, effectué un examen de la qualité de la proposition d'Oxfam IBIS en utilisant un cadre d'évaluation pour en analyser les éléments de programme, de budget, de gestion des risques, de mise en œuvre et de suivi, évaluation et apprentissage. Le Secrétariat considère que la qualité de la proposition est satisfaisante. Elle s'inscrit dans le droit fil de la proposition initiale approuvée en 2019, tient compte des recommandations du bilan rapide et apporte une contribution précieuse à la stratégie GPE 2025. Sur la base de l'examen qu'il a effectué, le Secrétariat recommande que la proposition soit approuvée.

Annexe A Résumé de la proposition d'allocation complémentaire présentée par Oxfam IBIS
Annexe B Résumé du bilan rapide de l'OC1 de L'Éducation à voix haute et réponse apportée

D'autres documents (notamment la proposition initiale et la proposition d'allocation complémentaire complète, et le bilan rapide de l'OC1) sont disponibles sur le portail de gouvernance.

Annexe A - Résumé de la proposition d'allocation complémentaire présentée par Oxfam IBIS

1.0 Introduction et argumentation en faveur d'une allocation complémentaire

En mars 2019, le Conseil d'administration du GPE a confirmé la qualité d'agent partenaire d'Oxfam IBIS pour le fonds dédié au financement du plaidoyer et de la responsabilité sociale (dont le nom a, dans l'intervalle été changé en L'Éducation à voix haute) et approuvé la proposition correspondante. Celle-ci portait sur une poursuite de l'appui apporté par le GPE depuis 2009 aux coalitions nationales pour l'éducation, à la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) et à ses coalitions régionales, par le biais du Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE). Tandis que les coalitions nationales pour l'éducation bénéficient d'un appui au titre de la composante opérationnelle 1 (OC1) de L'Éducation à voix haute pour la période 2020-2021, le soutien du GPE à la société civile a aussi été étendu aux organisations nationales de responsabilité sociale (OC2) et aux alliances de plaidoyer transnationales (OC3) pour la période 2020-2023 (fin du programme en 2024).

La proposition d'une allocation complémentaire permettant de prolonger l'OC1 de deux ans s'inscrit dans le droit fil des efforts entrepris par les coalitions nationales pour l'éducation dans le cadre du programme en cours qu'il s'agit de poursuivre. L'argumentation en faveur de cette prorogation comprend quatre raisons principales. Premièrement, l'agent partenaire actuel a acquis de l'expérience en supervisant l'appui apporté en 2020/2021 aux coalitions nationales. Le bilan rapide de l'OC1 confirme d'ailleurs la pertinence et l'efficacité du recours à la modalité de coalition pour soutenir les efforts de la société civile en faveur du plaidoyer pour l'éducation. Deuxièmement, grâce à l'allocation complémentaire, les coalitions nationales pour l'éducation pourront continuer à faire partie de L'Éducation à voix haute pendant deux années supplémentaires. Les bénéficiaires des composantes opérationnelles 2 et 3 pourront ainsi travailler avec elles à l'amélioration de l'accès des coalitions nationales au dialogue sectoriel et aux processus politiques généraux selon un calendrier d'exécution harmonisé. Troisièmement, les coalitions nationales pour l'éducation ont déjà réalisé des gains importants en matière de plaidoyer qui pourront être consolidés par un engagement continu.

Enfin, la poursuite de l'appui apporté aux coalitions nationales est aussi justifiée par l'adoption du nouveau plan stratégique GPE 2025, qui met l'accent sur un dialogue sectoriel inclusif et sur la participation de la société civile au niveau des pays. Pour obtenir un changement au niveau des systèmes, l'alignement des parties prenantes à l'échelle nationale (parents, enseignants, collectivités et autres groupes de la société civile) est considéré comme un facteur de transformation clé. C'est un point

qui est pris en compte dans le modèle opérationnel du GPE, lequel table sur une collaboration entre les gouvernements et la société civile, laquelle est facilitée par une participation active des coalitions nationales au dialogue sectoriel.

2.0 Point sur la mise en œuvre

En août 2019, 56 coalitions nationales éligibles ont été invitées à soumettre des propositions pour l'obtention d'un financement au titre de l'OC1 pour le plaidoyer en faveur des politiques d'éducation, de même que la CME et les quatre coalitions régionales dans le but d'apporter un appui aux coalitions nationales en tant que partenaires d'apprentissage. À l'issue d'un examen des propositions mené par des comités de sélection régionaux indépendants et d'une évaluation du respect des règles de diligence raisonnable, 54 coalitions nationales ainsi que la CME et 3 coalitions régionales (ACEA, ASPBAE et CLADE) ont commencé la mise en œuvre en 2020.

2.1 Impact de la pandémie

Les efforts déployés au titre de L'Éducation à voix haute se sont heurtés à des difficultés dues à la pandémie de COVID-19 qui s'est déclarée alors que la mise en œuvre de l'OC1 commençait, au début de l'année 2020. L'agent partenaire a aidé les bénéficiaires à appliquer des mesures de gestion adaptative afin de réviser les activités et les échéances qui avaient été conçues et évaluées bien avant la pandémie. L'occasion a également été saisie pour réétudier et, le cas échéant, changer certaines méthodes habituelles, la situation exigeant clairement l'adoption d'une gestion de crise et le recours à l'innovation. Dans de nombreux pays, les mesures de confinement et les restrictions qu'elles ont imposées aux activités habituelles de plaidoyer liées à la politique publique ont incité les bénéficiaires à étudier les possibilités de transposer ces activités sur des espaces en ligne. L'application de méthodes de gestion adaptative a été particulièrement saluée dans le bilan rapide de l'OC1. Les problèmes liés à la crise sanitaire mondiale continuent néanmoins d'entraver les activités de plaidoyer de la société civile. Il faut constamment repenser les méthodes et les stratégies de mise en œuvre des activités. Une prorogation aidera les bénéficiaires à analyser et à relever les défis qui subsistent.

2.2 Progression de la mise en œuvre

Le soutien apporté au titre de L'Éducation à voix haute a permis aux coalitions nationales pour l'éducation de continuer à participer sans interruption à des sphères de discussion dans lesquelles elles ont pu se tenir informées des nouvelles politiques et appuyer l'élaboration de politiques d'éducation inclusives. Dans de nombreux cas, les coalitions nationales ont ainsi participé à des discussions sur des changements de politique visant à promouvoir le droit à l'éducation de groupes marginalisés, ou ont

directement poussé à la mise en place de changements en ce sens. En 2020, des coalitions nationales pour l'éducation ont participé aux réunions des GLPE dans 41 pays. Au second semestre 2020, alors que les discussions sur les politiques se déroulaient souvent en ligne, des coalitions nationales ont participé aux réunions des GLPE dans 37 pays. Cette participation leur a permis de présenter des arguments et des données, et d'apporter une assistance technique à la promotion d'approches fondées sur les droits de l'homme et l'inclusion des groupes marginalisés. Les coalitions nationales ont contribué à au moins une réalisation de type loi, directive, ligne directrice, etc. dans au moins 23 pays.

2.3 Soutien des capacités et de l'apprentissage

L'Éducation à voix haute a aussi financé le renforcement des capacités des coalitions nationales pour l'éducation par l'élaboration de plans d'apprentissage et de méthodes de développement des compétences. Sur les 54 coalitions nationales, 51 ont élaboré ou amélioré leur plan d'apprentissage et reçu un soutien d'un réseau de partenaires d'apprentissage. Les coalitions nationales ont amélioré leurs capacités et leurs compétences dans divers domaines (gouvernance, technique et plaidoyer) grâce à leur participation à des formations théoriques, à des webinaires, des cours individuels ou d'autres types de formation.

3.0 Adaptations fondées sur l'expérience de la mise en œuvre et le bilan rapide

La proposition d'allocation complémentaire offre une possibilité d'harmoniser les principes de L'Éducation à voix haute avec ceux du GPE 2025 et d'intégrer les recommandations issues du bilan rapide de l'OC1.

L'Éducation à voix haute a été conçue en fonction de la stratégie GPE 2020, dans le but d'étendre les efforts de mise en œuvre. L'allocation complémentaire proposée fournit l'occasion d'une meilleure harmonisation avec le plan stratégique GPE 2025. Les propositions élaborées par le Secrétariat du GPE et l'agent partenaire englobent un renforcement des capacités et des compétences des bénéficiaires en lien avec la stratégie 2025 et le nouveau modèle opérationnel, en prévoyant notamment un appui supplémentaire pour aider les OSC à apporter des faits probants afin d'enrichir le dialogue sur les facteurs de transformation du modèle opérationnel et la priorisation des investissements dans le cadre du pacte de partenariat. Il pourra aussi être utile d'appuyer les échanges d'apprentissage entre bénéficiaires de différents pays par le biais du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations ou d'autres moyens d'apprentissage et de renforcement des capacités. Les bénéficiaires auront également un soutien renforcé qui leur permettra de jouer un rôle plus efficace dans les opérations de suivi, d'apprentissage et d'adaptation.

Sur la base du bilan rapide, Oxfam IBIS mettra aussi en place d'autres adaptations visant à améliorer l'exécution du programme, notamment un renforcement des liens entre les composantes opérationnelles 1, 2 et 3 ; des efforts de collaboration entre le personnel de L'Éducation à voix haute et celui du Secrétariat du GPE en vue d'une meilleure coopération stratégique au niveau des pays ; une amélioration du système actuel de suivi et d'établissement de rapports ; une meilleure exploitation des actifs sous-utilisés des comités de sélection régionaux ; la clarification des rôles et de la répartition des tâches entre Oxfam IBIS, les unités de gestion régionale, la CME et les coalitions régionales ; la mise en place d'une planification conjointe plus régulière avec la CME et les coalitions régionales pour collaborer aux efforts et coordonner le renforcement des capacités, l'appui aux partenaires d'apprentissage et les programmes de plaidoyer.

La réponse de l'agent partenaire aux recommandations du bilan rapide est présentée à **l'annexe B**. D'autres possibilités de réalisation de ces recommandations seront, de plus, envisagées dans le cadre de nouveaux ateliers organisés avec les bénéficiaires plus tard dans l'année, dans le but de susciter d'autres adaptations du travail collaboratif des parties prenantes de L'Éducation à voix haute.

4.0 Périmètre d'action, activités et approches pendant la période de prorogation de l'OC1

Les coalitions nationales établies et actives dans des pays qui sont éligibles aux financements du GPE et cherchent activement à devenir partenaires du GPE auront la possibilité de présenter une requête de soutien au titre de L'Éducation à voix haute. La soumission des propositions, le processus d'examen et d'approbation seront lancés dès que le comité du Conseil du GPE compétent aura rendu sa décision sur la proposition d'allocation complémentaire afin d'éviter une interruption du financement. L'OC1 continuera à aider les coalitions nationales à améliorer leurs fonctions essentielles. Les requêtes présentées par les coalitions devront préciser comment celles-ci prévoient d'assurer la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la pérennité de la participation de la société civile aux processus sectoriels de l'éducation. Les financements resteront dans la fourchette de 100 000 à 300 000 dollars et une approche plus souple sera utilisée pour permettre d'apporter aux coalitions nationales une aide financière et technique différenciée en fonction des capacités dont elles disposent.

5.0 Adaptations relatives aux activités de suivi et d'évaluation et au cadre de résultats

Aucun changement majeur du système de suivi et d'évaluation n'est envisagé, même s'il est prévu de rationaliser le processus d'établissement des rapports sur la base de

la recommandation du bilan rapide. Il est toutefois recommandé de procéder à deux changements portant sur le cadre mondial de résultats de L'Éducation à voix haute. D'une part, pour obtenir un meilleur alignement sur le premier objectif du plan GPE 2025 au niveau des pays, et mettre davantage l'accent sur la question du genre, les éléments **en gras** ci-dessous seront ajoutés au texte de l'objectif spécifique 1 : *« renforcer la participation de la société civile nationale à une planification, une **élaboration** et un suivi des politiques d'éducation **intégrant la dimension de genre** ».*

D'autre part, si les quatre résultats de l'OC1 sont déjà bien alignés sur le GPE 2025, il est proposé d'en ajouter un cinquième pour mettre l'OC1 en phase avec le plus large appel lancé par le GPE 2025 à la transformation des systèmes : « *Résutat 1.5 : Les coalitions nationales pour l'éducation participent activement aux mécanismes de suivi et de redevabilité de l'éducation nationale publique afin d'assurer l'exécution de politiques et de programmes transformateurs visant à accélérer l'accès, les acquis scolaires et l'égalité des genres, en ne laissant personne de côté.* »

6.0 Présentation du budget

Le budget proposé correspond globalement à la même approche et aux mêmes normes que le financement approuvé au titre de L'Éducation à voix haute. Le budget complémentaire proposé ci-dessous est conforme aux tendances observées.

Tableau de synthèse du budget

Description	Budget initial (USD)	Budget complémentaire (USD)	Budget révisé (USD)
OC1 : Appui aux coalitions nationales	16 899 368	14 643 640	**31 543 008**
OC2 : Responsabilité sociale	13 128 000	-	**13 128 000**
OC3 : Activités de plaidoyer transnational	13 043 000	-	**13 043 000**
Coûts directs de gestion/ supervision du programme	8 528 271	1 571 337	**10 099 608**
Commission de l'agent partenaire	3 900 000	1 135 048	**5 035 048**
TOTAL	**55 498 639**	**17 350 025**	**72 848 664**

Annexe B : Résumé du bilan rapide de l'OC1 de L'Éducation à voix haute et réponse apportée

1. Introduction et méthodologie

Le bilan rapide avait pour but de répondre à des questions portant sur la pertinence, l'efficience et l'efficacité de la composante opérationnelle 1 de L'Éducation à voix haute. Ce bilan porte sur la période qui commence avec la création de L'Éducation à voix haute sous le nom initial de fonds de financement du plaidoyer et de la responsabilité sociale (ASA) (en juin 2018) jusqu'à aujourd'hui (juin 2021). Dix questions de bilan ont été organisées en trois grandes questions principales (GQP) portant sur l'évolution passée, la mise en œuvre actuelle et l'avenir de l'OC1. La méthodologie repose sur trois formes d'analyse.

- **GQP1.** Dans quelle mesure l'OC1 de L'Éducation à voix haute est-elle pertinente, appropriée, et alignée jusqu'à présent sur le GPE 2020, et à l'avenir sur le GPE 2025 ?
- **GQP2.** Quelle est l'efficacité des procédures en place et des ressources disponibles pour la mise en œuvre de l'OC1 ?
- **GQP3.** L'OC1 de L'Éducation à voix haute produit-elle les résultats escomptés et, en fin de compte, atteint-elle ses objectifs ?

Le rapport complet du bilan rapide est disponible sur le portail de gouvernance. Un résumé des 12 conclusions, des 16 recommandations et la réponse qu'y apporte l'agent partenaire sont donnés ci-après.

2. Conclusions

Conclusion 1. La conception stratégique de l'OC1 de L'Éducation à voix haute est logique, inspirée par des données probantes et par le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE), et utile aux coalitions nationales pour l'éducation des pays partenaires du GPE. Tandis que l'OC1 joue un rôle crucial pour pallier une lacune de l'intégration verticale de l'appui apporté à la société civile dans le secteur de l'éducation, on ne perçoit pas encore clairement comment L'Éducation à voix haute établira le lien entre ses activités et celles d'autres partenaires du développement. La stratégie de l'OC1 est ambitieuse et bien ancrée dans des données mettant en évidence la marche à suivre pour renforcer la participation de la société civile. Les activités de l'OC1 sont très utiles à la réalisation du but global de renforcement des capacités de la société civile pour promouvoir sa participation au secteur éducatif. Néanmoins, l'ambition et la pertinence de la conception de l'OC1 sont quelque peu bridées par l'absence de précision sur l'articulation entre l'OC1 et les OC 2 et 3. L'OC1 comble une lacune importante du secteur, car peu d'autres donateurs interviennent

dans la responsabilisation de l'éducation, et la prééminence du GPE en tant qu'acteur mondial est bien mise à profit.

Conclusion 2. L'alignement et la pertinence de la conception stratégique initiale de l'OC1 sont parfaitement adaptés à la stratégie GPE 2020, et l'OC1 contribue directement à la réalisation de l'objectif du GPE visant à promouvoir la responsabilité mutuelle par la conduite d'un dialogue et d'un suivi sectoriels inclusifs dans les pays partenaires. Si la mise en œuvre est pertinente dans la plupart des contextes, cette pertinence varie toutefois en fonction de la solidité des coalitions nationales. De par sa conception, L'Éducation à voix haute cherche à contribuer à de nombreux objectifs stratégiques du plan GPE 2020 (planification, mise en œuvre, financement et suivi du secteur éducatif), mais sa contribution la plus évidente et la plus substantielle concerne l'objectif stratégique d'appui à la société civile et à la responsabilité mutuelle. Le programme est aussi en adéquation avec le modèle opérationnel en place au niveau des pays et avec d'autres programmes mondiaux.

Conclusion 3. Alors que la conception stratégique de l'OC1 est très pertinente, cette pertinence est quelque peu affaiblie au niveau de la mise en œuvre par le fait que les coalitions nationales ont une conscience variable des objectifs du GPE et par des problèmes de coordination des calendriers entre composantes opérationnelles. Malgré cela, l'accent mis par l'OC1 sur le renforcement des capacités institutionnelles est jugé pertinent au vu des contextes locaux par la plupart des coalitions nationales sondées. C'est particulièrement le cas des coalitions encore jeunes et donc moins solides. Pour d'autres coalitions, mieux établies ou travaillant dans un contexte de fragilité ou de conflit, la pertinence de l'OC1 apparaît plus variable.

Conclusion 4. L'OC1 est bien positionnée pour avoir un rôle à la fois pertinent et crucial pour la réalisation du futur GPE 2025 qui met l'accent sur un changement profond, l'appropriation par les pays, le genre et l'inclusion sociale. Bien que conçues avant l'élaboration du GPE 2025, L'Éducation à voix haute et l'OC1 semblent bien alignées sur la vision et les objectifs stratégiques de ce plan. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne la promotion d'un alignement du secteur intérieur pour rechercher un changement profond.

Conclusion 5. Il apparaît que l'agent partenaire a mis en place des protocoles rigoureux et minutieux de diligence raisonnable garantissant jusqu'ici une gestion adéquate des ressources de l'OC1.

Conclusion 6. Le processus initial de démarrage et de requête de l'OC1 pour les coalitions nationales pour l'éducation, bien que qualifié d'intensif et minutieux, semble ne pas avoir toujours été efficace et a parfois été perçu comme trop précipité. Ce point, combiné à la qualité très variable des requêtes présentées par les coalitions, a

limité l'aptitude des parties prenantes mondiales/régionales à planifier la mise en œuvre.

Conclusion 7. Les comités de sélection indépendants constituent un mécanisme efficace à l'appui de la qualité des requêtes des coalitions au démarrage de l'OC1. En revanche, le processus de l'année zéro n'a pas rempli le rôle attendu d'incubateur permettant aux coalitions de tester des innovations et d'élaborer des stratégies, en raison des limitations de nombreuses requêtes présentées par les coalitions.

Conclusion 8. L'efficacité de la gouvernance de l'OC1 est freinée par le fait que les parties prenantes n'ont pas une idée claire des attentes, des rôles et des responsabilités. On constate aussi un manque de clarté quant aux capacités et rôles respectifs des acteurs, en particulier en ce qui concerne les coalitions régionales.

Conclusion 9. Les unités de gestion régionales (UGR) et leur mode de gestion adaptative font partie intégrante de la gestion de L'Éducation à voix haute et renforcent l'appui apporté par ce mécanisme aux coalitions nationales pour l'éducation. Toutefois, l'approche ascendante et l'établissement des rapports au niveau des coalitions peuvent nuire à l'efficacité.

Conclusion 10. Malgré les importants problèmes dus aux perturbations et au rétrécissement des espaces civiques imputables à la COVID-19, l'OC1 est globalement en bonne voie d'atteindre les résultats escomptés au niveau des produits et des objectifs et continue à contribuer à la réalisation de l'objectif stratégique du GPE portant sur le soutien à la société civile et au dialogue sectoriel. Globalement, l'OC1 paraît en bonne voie d'atteindre son objectif de renforcement de la participation de la société civile nationale à la planification, au dialogue sur les politiques publiques et au suivi de l'éducation. La réussite obtenue jusqu'ici est en partie due à la fructueuse gestion adaptative menée par les UGR, à l'exploitation par Oxfam IBIS des atouts du FSCE et à l'accent mis sur les besoins individuels des coalitions nationales.

Conclusion 11. L'Éducation à voix haute apporte un soutien substantiel à l'apprentissage au niveau des coalitions nationales. On constate néanmoins une insuffisance des progrès relatifs à la synthèse et à la diffusion systématiques des enseignements de haut niveau tirés des pratiques ayant fait leurs preuves en matière de responsabilisation du secteur de l'éducation.

Conclusion 12. L'Éducation à voix haute a encouragé les efforts de cofinancement des coalitions nationales pour l'éducation, au-delà du GPE, en organisant des formations sur la pérennité financière et le renforcement informel des capacités dans le cadre de la gestion des finances et de la gouvernance..

3. Recommandations

Recommandation 1. Revoir l'ensemble de la théorie du changement de L'Éducation à voix haute, de façon à conceptualiser clairement les liens et les mécanismes de renforcement entre les composantes opérationnelles pour la planification et la mise en œuvre. **Réponse :** *comme il dépasse le périmètre de l'OC1, ce point sera traité dans le cadre de l'examen de mi-parcours de L'Éducation à voix haute qui sera bientôt effectué.*

Recommandation 2. Répertorier les parties prenantes au niveau des acteurs pertinents du gouvernement, des partenaires du développement et de la société civile, dans chacun des pays partenaires du GPE afin d'identifier les opportunités et les défis associés au partenariat. Cette activité pourrait être menée par les coalitions nationales elles-mêmes, avec l'appui des UGR. **Réponse :** *une approche séquentielle sera adoptée pour mener cette opération pendant la période de prorogation.*

Recommandation 3. Maintenir l'orientation de l'OC1 sur l'appui à la responsabilité mutuelle et identifier d'autres possibilités de mieux relier L'Éducation à voix haute avec le modèle opérationnel du GPE au niveau des pays et avec d'autres programmes mondiaux. **Réponse :** *dans le but d'améliorer encore la pertinence de L'Éducation à voix haute au niveau des pays, conformément au plan GPE 2025, l'agent partenaire recherchera avec le Secrétariat du GPE des possibilités d'impliquer plus systématiquement les coalitions nationales, tant en amont dans les opérations de conception des politiques qu'en aval dans les efforts de suivi et de redevabilité. Un appui sera apporté aux bénéficiaires pour les aider à fournir des données probantes pour nourrir le dialogue autour des facteurs de transformation du modèle opérationnel et de la priorisation des investissements dans le cadre du pacte de partenariat. Une formation sera proposée aux bénéficiaires dans le cadre de L'Éducation à voix haute sur l'analyse et la présentation des données, ainsi qu'un accompagnement et un programme de mentorat assurés par les partenaires d'apprentissage. Il sera aussi intéressant de favoriser un échange sur les apprentissages entre pays, par le biais du mécanisme KIX ou d'autres moyens d'apprentissage.*

Recommandation 4. Élaborer différentes méthodes de renforcement des capacités et différents plans d'apprentissage à l'intention de trois ensembles de coalitions nationales pour l'éducation : les coalitions les mieux établies dotées de solides capacités, les coalitions plus récentes et les coalitions travaillant dans des États touchés par la fragilité et les conflits ou dans des contextes fortement perturbés. **Réponse :** *en s'inscrivant dans le cadre d'apprentissage de la proposition approuvée à l'origine, l'agent partenaire adoptera une approche personnalisée, fondée sur*

l'évaluation des capacités des différentes coalitions nationales et les bilans des demandeurs sur le cycle de financement 2020-2021 s'agissant de la mise en œuvre des projets et des critères d'établissement de rapports sur les financements.

Recommandation 5. Faire valoir auprès du Secrétariat du GPE et des partenaires du GPE dans les pays que les coalitions nationales pour l'éducation ne sont pas seulement des bénéficiaires de L'Éducation à voix haute, mais sont aussi des acteurs essentiels intervenant déjà dans les sphères de la politique intérieure. L'Éducation à voix haute devrait trouver et susciter des occasions supplémentaires de renforcement des capacités des coalitions nationales répondant aux besoins nationaux identifiés par le biais des outils du GPE qui appuient la participation de ces coalitions au dialogue sectoriel. **Réponse** : *en s'appuyant sur les impératifs définis dans le modèle opérationnel du GPE 2025, qui met l'accent sur une plus grande participation des OSC à des activités de type mobilisation des ressources intérieures, données et suivi de la mise en œuvre, les interventions des OSC dans ces domaines stratégiques seront soutenues par un renforcement des capacités.*

Recommandation 6. Il faudrait que le Secrétariat du GPE organise une série d'ateliers avec L'Éducation à voix haute, des coalitions nationales pour l'éducation et d'autres OSC afin de faire connaître le nouveau modèle opérationnel à toutes les parties prenantes, d'expliquer le changement opéré avec le GPE 2025 et d'exposer sa logique, et de mettre en lumière le rôle essentiel des coalitions nationales dans les nouvelles méthodes de travail visant à consolider la participation des OSC au dialogue sectoriel. ***Réponse :*** *Les activités de développement et d'appui menées grâce à L'Éducation à voix haute permettront de renforcer le rôle des coalitions nationales pendant la période de prorogation par les mesures suivantes :*

a. *effectuer un suivi du financement et des dépenses d'éducation lorsque des problèmes se posent autour des facteurs de transformation clés, en termes de volume, d'équité, d'efficience ou de manque de transparence dans l'utilisation des fonds ;*
b. *organiser des évaluations supplémentaires de la progression de la mise en œuvre du financement en complément de celles effectuées par les gouvernements et les agents partenaires ;*
c. *obtenir des partenaires qu'ils rendent compte de leur action de transformation des systèmes et encourager l'alignement ;*
d. *fournir des données aux mécanismes de participation des citoyens – quand il en existe.*

Recommandation 7. Poursuivre les évaluations de diligence raisonnable en place par l'établissement de rapports réguliers ; déterminer comment formaliser les contrôles financiers existants pour en faire des occasions d'apprentissage, par exemple en élaborant des manuels et en identifiant de bonnes pratiques à l'intention des coalitions nationales soutenues par L'Éducation à voix haute. **Réponse :** *Les évaluations de diligence raisonnable concernant les bénéficiaires seront actualisées au début de l'année 2022.*

Recommandation 8. En vue des prochaines étapes de collaboration avec des coalitions nationales qui reçoivent déjà des fonds de L'Éducation à voix haute, prévoir un processus de présentation de requête plus léger, donnant la priorité à la stratégie et au caractère spécifique des programmes de plaidoyer. **Réponse :** *Toutes les coalitions nationales pour l'éducation présentant une requête de financement au titre de l'OC1 de L'Éducation à voix haute doivent être soumises aux mêmes critères et aux mêmes normes, mais les obligations d'établissement de rapports seront revues et optimisées.*

Recommandation 9. Sonder tous les membres des comités de sélection indépendants afin de mesurer leur intérêt et leurs préférences en vue d'une plus large implication dépassant le simple examen des requêtes de financement pour s'orienter vers un rôle d'« ami critique ». **Réponse :** *L'agent partenaire traitera cette recommandation en maintenant une distance entre les efforts opérationnels de mise en œuvre de L'Éducation à voix haute et les membres des comités de sélection proposant des évaluations et des conseils extérieurs tant que leur éventuel rôle de suivi est à l'étude.*

Recommandation 10. Mener des discussions avec L'Éducation à voix haute et le Secrétariat du GPE et solliciter des commentaires auprès des coalitions nationales pour l'éducation ayant et n'ayant pas participé au processus « année zéro » afin de déterminer les points suivants : 1) la finalité de l'année zéro, 2) ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné, et 3) le périmètre d'application de l'année zéro. **Réponse** : *le rapport du bilan rapide mentionne l'expérience mitigée du processus de l'année zéro dans le cadre de l'OC1. De ce fait, la modalité d'année zéro ne sera pas utilisée dans le cadre du soutien apporté pendant la phase de prorogation. L'évaluation de la valeur de l'année zéro et la détermination des éventuels changements à y apporter devront être incluses dans l'exercice d'examen de mi-parcours.*

Recommandation 11. Mener un processus de consultation participative auprès de toutes les parties prenantes au sujet des responsabilités qui devraient être confiées à chacune d'entre elles en fonction des régions, des capacités des acteurs et des

souhaits des coalitions nationales, afin de mettre en place des matrices RACI dynamiques, propres à chaque région, sur la base des atouts comparatifs de chaque partie prenante. **Réponse :** *Dans le cadre du bilan rapide, il a été recommandé d'améliorer la définition des rôles et la répartition des tâches en ce qui concerne les efforts d'apprentissage déployés par la CME, les coalitions régionales et d'autres partenaires d'apprentissage. Oxfam IBIS mettra en place un cadre stratégique plus efficace des activités d'apprentissage afin de guider et de coordonner le réseau des partenaires d'apprentissage de L'Éducation à voix haute. Des réunions de planification conjointes seront prévues plus régulièrement afin d'exposer les plans en matière de renforcement des capacités, d'appui aux partenaires d'apprentissage et de programmes de plaidoyer.*

Recommandation 12. Organiser un examen formatif restreint, commandé par le Secrétariat du GPE et la CME, afin d'étudier le rôle de L'Éducation à voix haute dans le renforcement du plus vaste mouvement de la CME, et détecter les possibilités d'exploiter les nouvelles opportunités de la CME en tant que leader « flexible » des activités de plaidoyer plutôt que de la gestion de financements. **Réponse :** *Cette recommandation sera étudiée et discutée plus en détail avec la CME.*

Recommandation 13. Prévoir une étude des obligations et des cadres d'établissement de rapports, effectuée par l'unité de gestion mondiale (UGM) et les unités de gestion régionales (UGR), dans le but de créer un processus plus léger et plus rapide pour les UGR et les coalitions nationales. **Réponse :** *l'agent partenaire apportera des modifications au système actuel de façon à fluidifier et à simplifier le processus d'établissement de rapports par les bénéficiaires, tout en mettant davantage l'accent sur la réflexion et les enseignements à tirer par les bénéficiaires. Oxfam IBIS organisera aussi une réunion annuelle de réflexion sur les enseignements à tirer.*

Recommandation 14. Poursuivre le financement et le soutien de la mise en œuvre de l'OC1, et lancer l'élaboration d'approches plus nuancées pour obtenir un plus fort impact ; pour les coalitions nationales disposant déjà de solides capacités, faciliter les opérations de formation technique et de formation au plaidoyer et, dans le même temps, pour les coalitions plus récentes, maintenir l'accent sur le renforcement des capacités de gouvernance ainsi que sur des sujets spécifiques, afin de favoriser la coordination entre les régions et entre les composantes opérationnelle. **Réponse** : *lors de la préparation de leurs propositions respectives pour la prochaine phase d'appui au titre de l'OC1, les coalitions nationales seront priées de fournir des détails supplémentaires sur leurs besoins et leurs plans d'apprentissage, dans le cadre des processus d'évaluation et de décision sur les financements. Les efforts d'apprentissage seront plus spécifiques, plus ciblés et moins axés sur des compétences génériques de gestion de projet. De plus, les partenaires*

d'apprentissage continueront à proposer un soutien et un mentorat aux différentes coalitions nationales.

Recommandation 15. Mettre sur pied un programme d'apprentissage de haut niveau (pour l'ensemble des composantes opérationnelles), qui viendra compléter le cadre d'apprentissage existant, et définir une stratégie générale d'apprentissage, des objectifs et des questions pour L'Éducation à voix haute, le Secrétariat du GPE et un apprentissage à l'échelle du secteur, en mandatant un partenaire d'apprentissage mondial. **Réponse :** *compte tenu de l'impact de la COVID-19 et des contraintes logistiques qu'elle a imposées dans le cadre de la mise en œuvre des projets de l'OC1, certains aspects du programme d'apprentissage commencent seulement à prendre forme. Les nouvelles communautés d'apprentissage mises sur pied en 2021 laissent présager de nouveaux gains facilités par l'apprentissage entre pairs et les occasions de partage d'expérience entre les différentes composantes opérationnelles de L'Éducation à voix haute. Une prolongation des activités sur la période 2022-2023 donnera le temps de récolter les bénéfices attendus des communautés d'apprentissage.*

Recommandation 16. Poursuivre l'appui technique aux efforts de cofinancement, en facilitant les formations et le renforcement informel des capacités, en fonction des capacités et de l'engagement des coalitions nationales, et demander à celles-ci d'inventorier les parties prenantes afin d'indiquer dans les requêtes les donateurs, financiers et partenaires potentiels. **Réponse :** *la pérennité financière des coalitions nationales pour l'éducation fait déjà partie intégrante des efforts d'apprentissage, malgré les importants problèmes de levée de fonds dus à la crise de la COVID-19. Oxfam IBIS a travaillé en ce sens avec les coalitions nationales en leur proposant des formations à la levée de fonds, à la gestion financière et à la planification stratégique en vue de la diversification de la base de financement. Un effort à plus long terme est cependant nécessaire dans ce domaine et l'agent partenaire poursuivra ses efforts et fera valoir auprès des coalitions nationales l'importance de donner la priorité à ce type d'action pendant la période de prorogation.*